

Le projet de loi autorise aussi le gouverneur en conseil à acheter du matériel de défense au Canada pour le compte du gouvernement des États-Unis, dans la proportion où le gouvernement des États-Unis s'engage à rembourser le gouverneur en conseil. On me dit que les dispositions financières prises avec les États-Unis sont totalement différentes de celles qui ont été prises avec d'autres alliés et que le projet de loi vise réellement le moyen de faire les fonds de tout engagement qui pourrait avoir été conclu avec les États-Unis.

Voici ce que stipule le paragraphe (2) de l'article 2:

« Sa Majesté peut, au cours de l'année financière expirant le trente et un mars mil neuf cent cinquante et un, pour les dépenses afférentes aux services navals, militaires et aériens des forces canadiennes en des années financières subséquentes, contracter des engagements pour des montants n'excédant pas, dans leur ensemble, quatre cent neuf millions deux cent cinquante-sept mille huit cent vingt et un dollars, en sus du total des engagements, pour fins semblables, mentionnés à l'annexe A de la Loi des subsides no 4, 1950.

Le projet de loi comporte une clause particulière relativement aux engagements en matière de travaux de recherches et de mise en valeur à l'égard de la défense. Je ne saurais toutefois affirmer dans le moment que les dépenses prévues à cet égard sont comprises dans le montant plus élevé de 409 millions de dollars.

Je n'ai rien à ajouter dans le moment. Les sénateurs pourront obtenir des détails supplémentaires au comité spécial des mesures législatives.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je n'ai rien à redire au sujet des dépenses projetées de 5 millions en matière de recherches. Je ne critique pas, non plus, les 2 millions de dollars qu'on veut affecter aux services de terre de la Gendarmerie royale du Canada. Je suis heureux de constater que la Colombie-Britannique et Terre-Neuve bénéficieront de ces services, vu que, depuis nombre d'années, la Gendarmerie royale a servi le Manitoba de façon très satisfaisante. J'étais membre de l'assemblée législative du Manitoba lors de l'adoption du régime. Je me souviens que certaines gens pensaient qu'il ne fonctionnerait pas. On prétendait qu'il y aurait conflit entre le procureur général de la province et le procureur général du gouvernement central à l'égard de l'administration du corps de police dans la province. Je n'ai jamais entendu dire qu'il se soit produit rien de tel. Il me semble que toutes les provinces du pays devraient recourir aux services de la Gendarmerie royale du Canada.

Je n'ai pas de critique à formuler touchant le crédit de 142 millions destiné à l'organisation et l'équipement des forces armées canadiennes, mais je veux m'assurer que les 409 millions prévus au paragraphe (2) de l'article 2 ne seront dépensés qu'en cas d'absolue nécessité. Il nous est difficile de constater la nécessité de telles sommes. La population de la Corée du Sud jugeait peut-être qu'elle achetait suffisamment de gros canons et d'équipement pour résister à toute agression éventuelle; peut-être même croyait-elle que son pays ne serait jamais attaqué par une armée étrangère. C'est ce qui s'est produit cependant, et il y a tout lieu de s'attendre que l'Iran, l'Allemagne occidentale ou la Yougoslavie seront attaqués.

J'approuve la déclaration formulée dernièrement par un Américain: le différend entre l'Orient et l'Occident se règlera éventuellement sur les plaines de l'Europe, où au cours des siècles toutes les grandes batailles se sont livrées.

J'approuve sans réserve les mesures que prend le Gouvernement au sujet de la situation en Corée, et celles qui visent à protéger l'Iran, la Malaisie et l'Indo-Chine en cas d'attaque; mais nous savons tous que la véritable bataille, si elle survient, se livrera en Europe occidentale.

Vivant dans une province des Prairies, je crois que si la Russie envoyait des bombardiers pour détruire le Canada et les États-Unis, ces avions pourraient fort bien passer par les Prairies. Je ne partage pas l'avis des sénateurs de Colombie-Britannique qui croient que la première attaque atteindrait Vancouver. Il est bien plus probable à mon sens qu'on lancerait d'abord des bombes sur les provinces centrales. Or quel point d'attaque serait plus exposé que, par exemple, la ville de Winnipeg? Étant située près des Grands lacs, au nord, et assez proche du territoire américain, au sud, Winnipeg serait considérée par l'ennemi comme un centre où le bombardement causerait beaucoup de dommages. On devrait s'employer à nous permettre de faire face à l'agression quand elle se produira. Inutile de répéter le grave avertissement que j'ai formulé l'autre jour: la Russie a l'intention de conquérir le monde, soit par la trahison, comme elle le fait à l'aide d'imbéciles en différents pays ou bien ouvertement et par la force, ou peut-être par les deux méthodes à la fois. Quelle que soit sa tactique, nous devons nous tenir prêts.

Examinons le crédit de 300 millions susceptible de servir aux fins du traité de l'Atlantique-Nord. Faute de renseignement je ne saurais guère m'étendre sur le sujet.